

Déclaration des trois présidents de la Croix-Rouge internationale

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **La Croix-Rouge suisse**

Band (Jahr): **76 (1967)**

Heft 6

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-683782>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Déclaration des trois présidents de la Croix-Rouge internationale

La comtesse de Limerick, présidente de la Commission permanente de la Croix-Rouge internationale, M. Samuel-A. Gonard, président du Comité international de la Croix-Rouge, et M. José Barroso-Chavez, président de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge, réunis à Genève le 18 mai, ont constaté, avec une vive préoccupation, que, dans la situation tragique qui règne actuellement au Vietnam, les souffrances et les pertes en vies humaines ne cessent de s'accroître. Conformément au rôle humanitaire traditionnel de la Croix-Rouge et à sa volonté d'atténuer les détresses, particulièrement en faveur des civils qui résident dans des régions où sévissent les hostilités, les trois Présidents demandent solennellement à tous les gouvernements et à toutes les autorités actuellement engagés dans ce conflit:

- de manifester dans les faits de leur adhésion à la Déclaration adoptée par les gouvernements, les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge présents à la XX^e Conférence internationale de la Croix-Rouge réunie à Vienne en octobre 1965, déclaration qui rappelle les principes généraux du droit de la guerre et notamment le fait que les parties engagées dans un conflit n'ont pas un droit illimité quant au choix des moyens de nuire à l'ennemi;
- de s'abstenir de porter délibérément atteinte à la population civile innocente au Vietnam par des attaques aériennes ou terrestres, par la torture ou le meurtre arbitraire;
- de faire tous leurs efforts pour que les civils sans défense ne soient pas tués ou blessés au cours des opérations de guerre, qu'elles se déroulent sur terre, sur mer ou dans les airs;
- de permettre la distribution, sans entrave, de médicaments et autres secours dont la population civile a un besoin urgent, dans toutes les régions au Vietnam;
- d'assurer un traitement convenable et humain à tous les prisonniers et détenus en leur pouvoir, quelle que soit leur allégeance;
- de permettre au Comité international de la Croix-Rouge, par l'intermédiaire de ses représentants dûment accrédités, de mener à bien ses tâches humanitaires et légitimes dans toutes les régions du Vietnam, conformément aux dispositions des Conventions de Genève de 1949, auxquelles ils ont souscrit, et comme le leur prescrivent aussi leur conscience et leur bonne foi;
- de conclure d'urgence un cessez-le-feu général, s'étendant à tout le territoire, afin de soulager les populations civiles vietnamiennes de cet intolérable fardeau de misères.

De semaine en semaine

La Croix-Rouge suisse et les soins infirmiers

Lors de sa dernière séance, le Comité central de la Croix-Rouge suisse a reconnu l'École d'infirmières des Ursulines de Brigue, près l'Hôpital régional Santa Maria de Viège. Cette décision porte à 36 le nombre des écoles en soins généraux reconnues à ce jour par la Croix-Rouge suisse qui, conjointement, a reconnu aussi, à titre provisoire, l'École d'aides-soignantes pour malades chroniques et personnes âgées de l'Hôpital de district d'Uster, créée à l'instigation de l'Association des hôpitaux de campagne du canton de Zurich.

Il s'agit de la 13^e école de ce type reconnue par notre institution.

De même, la Croix-Rouge suisse a-t-elle accordé sa reconnaissance provisoire à l'École d'infirmières en soins en pédiatrie de l'Hôpital des enfants de Zurich et à l'École d'infirmières de l'Hôpital des nourrissons et des enfants de Suisse orientale, à St-Gall. Depuis quelque temps, en effet, la Croix-Rouge suisse a également pris en main la réglementation et la supervision de la formation des infirmières en hygiène maternelle et en pédiatrie. Elle a d'ores et déjà reconnu quatre centres de formation de cette catégorie professionnelle et d'autres requêtes sont actuellement à l'étude.

Le développement des soins aux malades figure au nombre des principales tâches de la Croix-Rouge suisse depuis plusieurs décennies. Du point de vue